

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatre du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : MM. AGULLANA. GOYON. SAJOUS. RIVIERE. DAUPHIN. GALL. SAVARY. MORIN. GRIMEAU. GRAS. SACCO. NEITHARDT

ABSENTS ayant donné procuration : M. BERTHEAU à M. SAJOUS, M. ARAGUAS à Mme RIVIERE

ABSENT excusé : M. BOUTERET.

CONVOCATION du 28/09/2016

SECRETAIRE : Mme SACCO.

APPROBATION PV SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016 **N°2016-44**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,
Approuve le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2016.

DROITS DE STATIONNEMENT **N°2016-45**

Le Maire rappelle qu'un ostréiculteur a sollicité un emplacement sur les allées Charles de Gaulle pour la vente d'huitres un jour par semaine.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe les droits de stationnement à 100 €/an, payables d'avance,
- précise que la facturation sera établie annuellement.

FACTURATION GOBELETS REUTILISABLES **N°2016-46**

Le Maire indique que les gobelets réutilisables achetés par la Mairie peuvent être mis à disposition des associations communales lors des manifestations, après établissement d'une convention.

Cependant, il s'avère nécessaire de consigner ces gobelets, beaucoup d'entre eux n'étant souvent pas remis.

Pour ce faire et dans le cadre de la poursuite de l'engagement éco citoyen de la commune, le Maire propose d'appliquer une caution en cas de non-restitution des gobelets par les associations.

La facturation de ces gobelets permettra ainsi de les remplacer.

Le Maire propose de fixer le prix de ceux-ci à 1 €pièce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge Mme le Maire de modifier la convention de mise à disposition du matériel en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire informe que malgré les avis émis par plusieurs communes, le Préfet n'a pas modifié le périmètre de la nouvelle communauté de communes et elle réitère ses regrets.

Le cabinet KPMG a été mandaté pour réaliser un bilan de l'actif et du passif de la CDC du Vallon de l'Artolie et proposer aux élus une clé de répartition par commune, sur la base du nombre d'habitants et la fiscalité de chaque collectivité avant le transfert à la nouvelle communauté de communes.

La commune du Tourne n'aura qu'un seul représentant mais les autres membres du Conseil Municipal pourront cependant participer aux commissions, comme auparavant.

Collecte ordures ménagères

Contrairement à la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie, la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers n'a pas encore opté pour la redevance incitative. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 2017, le régime de la taxe sera à nouveau appliqué.

Le Maire estime regrettable de régresser dans la mise en œuvre de notre politique de réduction des déchets. Bien qu'imparfait, le système de la redevance incitative pourrait être amélioré.

UTILISATION SALLE MAIRIE

Le Maire expose que la salle de la Mairie est occupée par une association le mardi soir en période hivernale et que cela génère quelques difficultés pour la tenue des réunions du CM.

Deux solutions peuvent être envisagées : organiser les réunions au premier étage dans une salle plus petite ou modifier le jour des réunions.

Le Maire propose de reporter sa décision au mois de janvier en fonction du calendrier des réunions de la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

CONSEIL D'ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Ecole est prévu le 10 octobre 2016.

Elle ajoute qu'elle a informé la directrice de son indisponibilité à cette date et a sollicité la possibilité de décaler cette réunion. Mme LAPORTE a toutefois répondu par la négative.

Compte tenu des questions importantes inscrites à l'ordre du jour, relatives notamment au fonctionnement des services périscolaires, le Conseil Municipal juge la présence du Maire indispensable.

COORDINATION ADJOINTS TECHNIQUES

Le Maire estime que l'organisation des services techniques n'est pas totalement efficiente et qu'il y a lieu de repenser celle-ci. Elle souhaiterait qu'un des agents soit chargé de la coordination du travail.

Les réunions avec les élus responsables de la commission pourront être maintenues mais à une fréquence autre.

AMENAGEMENT BUREAU ETAGE MAIRIE

M. SAJOUS indique que les travaux d'aménagement devraient pouvoir être réalisés rapidement.

REFECTION TROTTOIR RUE DE VERDUN

Un riverain de la rue de Verdun a sollicité la réfection du trottoir au droit de son immeuble. Il estime souhaitable d'améliorer l'accès à ses locaux en raison de la nouvelle implantation d'agences et bureaux.

M. SAJOUS doit faire établir des devis.

STATIONNEMENT RUE MARTIN REY

Mme RIVIERE rappelle qu'une administrée sollicite la matérialisation au sol d'emplacements de stationnement.

STATIONNEMENT ET SECURITE

Mme SACCO souligne la nécessité de créer une commission en charge des questions de stationnement et de sécurité routière.

Le Maire approuve cette idée et réitère son souhait d'élaborer une Convention Aménagement Bourg au cours de ce mandat.

OCTOBRE ROSE

Le Maire indique que l'association Ride Events Motors soutient l'association Rose Attitude qui participe activement à la campagne annuelle de dépistage du cancer du sein, Octobre Rose.

Pour ce faire, elle organise un « ride motos et autos » le samedi 8 octobre 2016 et sollicite l'autorisation de stationner sur le boudrome, à l'extrémité de la rue de Verdun.

Le Maire a répondu favorablement à cette demande et souhaiterait que l'accueil des motards soit prévu (rafraichissements et matérialisation de la traversée de la commune en rose).

M. GRAS est chargé de cette mission.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers